



Les « Mangeux d'ail » ont construit leurs longues maisons et semé dans le limon de la Loire.....

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial

« Serviteur du terroir baratton »

Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, de la FNASSEM, Fédération Patrimoine-Environnement

20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com

Monsieur le Préfet de Bourgogne
Préfecture,
55 rue de la Préfecture
21041 DIJON

Recommandé A. R.

Objet :

Préservation val maraîcher de la Baratte,
Bassin versant, Nevers/Saint-Eloi, Nièvre

Nevers, le 7 octobre 2010

Monsieur le Préfet,

Depuis une demi-décade, nous sommes, à plusieurs associations du bassin neversois, dans une démarche de valorisation du val maraîcher de la Baratte, situé en bordure de Loire sur les communes de Nevers et Saint-Eloi. Une demande d'arrêté de biotope a d'ailleurs été formulée auprès de la Préfecture de la Nièvre...

Un projet de ZAC abandonné

Des projets de ZAC nourris, il y a près d'une dizaine d'années par la ville de Nevers, ont fort heureusement été abandonnés en raison du caractère inondable du bassin maraîcher riche d'une nappe phréatique alimentée notamment par l'eau qui sourd à travers les sédiments. (classement au Plan de Prévention des Risques d'Inondation en date du 17 novembre 2001).

Une zone humide menacée

Ce site de zone humide, appelé le « Poumon vert » par la ville de Nevers, présente un intérêt paysager, culturel, pédagogique, économique et patrimonial certain avec la présence de nombreuses espèces faunistiques protégées par directive européenne et réglementation française (odonates, oiseaux, amphibiens, coléoptères). Or, cette zone humide, bassin de rétention des inondations est aujourd'hui clairement menacée par une route qui la traverserait pour permettre aux services de secours d'arriver à Nevers sans être gênés par la voie ferrée.

Un projet de caserne des pompiers très excentré à l'est

La caserne des pompiers actuellement sur la commune de Nevers permet des interventions à l'ouest comme à l'est (d'après la brigade des pompiers, la majeure partie des interventions a lieu à l'ouest où l'urbanisation est la plus importante).

En l'absence d'accord fédérateur pour un emplacement optimal de la future caserne des pompiers, le choix des élus locaux s'est porté sur l'extrémité est de l'agglomération de

Nevers, à l'opposé de la plus forte concentration de population et séparée par une voie ferrée (ligne Nevers – Dijon, soit une dizaine de trains par jours). En cas de fortes crues, les pompiers se retrouveraient isolés sans pouvoir intervenir. Sachant que sur l'agglomération de Nevers de nombreuses possibilités existent notamment à l'emplacement de friches industrielles ou militaires, la solution retenue n'est pas sans poser des questions et nous vous demandons de la reconsidérer.

Un projet de route « pompiers » à travers la zone humide et inondable de la Baratte

Pour éviter la voie ferrée, ce choix de délocalisation est assorti d'un projet de route « pompiers » à travers la zone humide et inondable du Val de la Baratte régulièrement inondée en hiver et riche d'une faune et d'une flore remarquable, lieu de promenade et d'observation des habitants et des scolaires (écoles primaires, lycée agricole, visiteurs, naturalistes...).

Nous ne pouvons cautionner un tel scénario d'autant que la loi Grenelle nouvellement votée vient renforcer les outils de protection existants (PPRI, directive Habitats...) et préconise la mise en place de trame verte et bleue.

Réitérant notre demande d'arrêté de protection de biotope ou de réserve naturelle régionale pour le Val de la Baratte (bocage et jardins) nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir porter une attention particulière à ce dossier afin de nous éviter une nouvelle « catastrophe » locale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Brigitte Compain-Murez
Présidente

PJ Inventaires faunistiques et floristique, démarche de diagnostic paysager, (documents également disponibles sur www.loire-baratte.com) carte emplacement caserne et projet

CC . M. le Préfet de la Nièvre, Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, M. le maire de Nevers, SDAGE, M. Bourven, Directeur de la DDT, M. Demortière, Président du Conseil Local de Développement Durable, M. Pierre Balique, Directeur de la Chambre d'Agriculture, Mme la Présidente de Loire Vivante, M. Le Président de Solidaire avec les Paysans, M. Laleure, expert naturaliste, M. le Président de la LPO